



Question sur l'état des lieux et sur les cheques du loyer

Par **mimichat**, le **26/08/2009** à **20:49**

Bonjour,

je suis assez inquiète car mon époux et moi même sommes locataires depuis bientôt 6 mois et le propriétaire ne nous a toujours pas remis une copie de l'état des lieux. Elle dit a chaque fois qu'on le lui réclame que c'est l'huissier qui ne le lui a pas encore fait parvenir.

D'autre part elle nous réclame tous les 3 mois 3 cheques pour les 3 mois suivants et elle ne veut pas qu'on mette de nom dessus. Sur le bail c'est écrit que le loyer doit être touché le 1er de chaque mois mais elle le touche 2 ou 3 jours avant.

A part ça on a un bail et des quittances de loyers.

Merci d'avance de vos conseils.

Par **Berni F**, le **26/08/2009** à **21:14**

Bonjour,

à propose de l'état des lieux :

http://www.jurisprudentes.org/bdd/faqs_article.php?id_article=5470

si le logement est en bon état, l'absence d'état des lieux ne pose pas de problèmes particulier.

dans le cas contraire, je vous conseille donc d'adresser un courrier recommandé AR à votre propriétaire lui demandant :

- une copie de l'état des lieux si vous en avez signé un
- lui demandez de faire un état des lieux en évoquant le fait qu'il a jusque la fait obstacle à son établissement.

concernant les 3 chèques tous les 3 mois et le fait qu'il les encaisse quelques jours à l'avance, si ça vous gêne, cessez de procéder ainsi... sinon, ça ne me semble pas très important.

cordialement